

## **Conditions de participation.**

Pour pouvoir prendre part au tirage au sort, le participant doit avoir participé au jeu-concours et s'être inscrit au moyen du formulaire. Ces informations sont transmises automatiquement aux CFF. Il n'y a pas d'obligation d'achat. Toutes les personnes ayant une adresse postale suisse valide peuvent participer.

**Protection des données.** La protection de la vie privée constitue une préoccupation majeure de CFF Cargo. La déclaration de protection des données (Privacy Policy) des CFF peut être consultée sous ce lien: [www.cff.ch/protectiondesdonnees](http://www.cff.ch/protectiondesdonnees)

**Le jeu-concours prend fin le 31 janvier 2022 à 23h59.** Les prix seront tirés au sort parmi tous les participants au terme du jeu-concours.

**Désignation et information des gagnants.** Une fois les gagnants désignés, ils recevront à l'adresse électronique fournie une notification les informant de leur gain. Si un gagnant ne se manifeste pas auprès de l'organisateur dans un délai de sept jours, un nouveau gagnant sera tiré au sort.

**Paiement.** Le prix est exclusivement remis au gagnant. Le prix est attribué exclusivement en nature; un échange ou un versement de la contre-valeur du prix n'est pas possible. Le prix est envoyé automatiquement à l'adresse enregistrée par CFF Cargo dès que le gagnant s'est manifesté.

**Disqualification du jeu-concours.** Les CFF sont en droit d'exclure certains participants du concours pour des motifs justifiés, p. ex. en cas de non-respect des conditions de participation, d'une subornation liée au jeu-concours, de manipulation, etc.

**Recours juridique.** Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours. Tout recours juridique est exclu. La transmission, le paiement ou l'échange des prix ne peuvent faire l'objet d'une action en justice. Seul le droit suisse est applicable.